



**TROISIEME REUNION DU FORUM SUR L'ADMINISTRATION  
FISCALE DE L'OCDE**

**14-15 septembre 2006  
Séoul, Corée**

**Déclaration de Séoul  
(version définitive)**

**Echanges sur l'évolution et les réformes des administrations fiscales et les actions à  
entreprendre pour relever les défis posés par le non civisme fiscal dans un contexte  
international**

**Déclaration de Séoul**

Nous, directeurs et directeurs adjoints des autorités fiscales de 35 économies, réunis depuis deux jours à Séoul, en Corée, à l'occasion du forum sur l'administration fiscale de l'OCDE<sup>1</sup>, avons débattu de nos inquiétudes et de nos expériences, et avons discuté des moyens à mettre en œuvre pour affronter deux des principaux défis rencontrés par les administrations fiscales du 21<sup>ème</sup> siècle.

**(i) Evolution et réformes des organisations visant à accroître l'efficacité des administrations fiscales**

Les administrations fiscales nationales couvrent un éventail de fonctions de plus en plus large, et nous devons constamment adapter la structure de nos organisations pour mieux répondre à ces attentes. Pourtant, la fonction principale des autorités fiscales reste de gérer de façon efficace l'application et le respect de la législation fiscale. Il s'agit donc, pour nous, de percevoir les impôts et taxes légitimement dus au titre de la législation nationale tout en respectant les droits du contribuable. Les autorités fiscales sont soumises à une pression constante : celle de réduire l'écart entre les impôts et taxes dus et ceux effectivement perçus. A cette fin, nous nous efforçons de mettre en place un système d'administration fiscale efficace, rationnel, offrant un service de qualité aux contribuables et autres acteurs, tout en percevant les recettes publiques prescrites par la loi pour financer les services publics dont le pays a besoin.

Nos débats, qui se sont articulés autour de présentations faites par les pays présents, ont mis en exergue les divers moteurs du changement, tant internes qu'externes, que les administrations fiscales se doivent d'intégrer de façon adéquate dans leurs activités de planification : les changements de politique fiscale, l'amélioration du processus de perception des recettes publiques et des services au contribuable exigée par

nos gouvernements, la réduction des ressources qui contraint les administrations fiscales à “faire plus avec moins”, une tendance dans de nombreux pays à confier à nos administrations des fonctions qui ne sont pas strictement fiscales, les programmes visant à réduire le poids de la réglementation pour les entreprises et les citoyens, la gestion de l’impact de la mondialisation et des progrès technologiques, l’intensification du recrutement du fait du vieillissement rapide du personnel, et une tendance à considérer l’offre de services de façon globale pour la prestation des services gouvernementaux.

Nous reconnaissons qu’intégrer tous ces facteurs de changement dans un effort de réforme à la fois cohérent, exhaustif et réaliste représente un défi majeur pour les administrations fiscales. En ce sens, le forum peut faciliter la tâche de ces administrations en leur donnant l’occasion de partager leurs connaissances et expériences, en leur permettant d’identifier les bonnes pratiques d’administration fiscale et en renforçant la coopération entre elles sur le plan pratique. A cet égard, les participants se félicitent de la dernière mise à jour des informations comparatives du Forum dont la publication est prévue pour octobre 2006.<sup>2</sup>

**(ii) Lutte contre la fraude fiscale (*tax non-compliance*) dans un contexte international**

Le niveau d’imposition et la structure des taxes varient d’un pays à l’autre, mais tous les pays (qu’ils soient à forte ou faible imposition, en développement ou développés) s’accordent à reconnaître que tout texte de loi concernant la fiscalité doit être appliqué dès sa promulgation. L’application de nos droits fiscaux respectifs est aujourd’hui plus difficile car la libéralisation du commerce et des capitaux et les progrès technologiques ouvrent à un nombre croissant de contribuables les portes du marché mondial. Cet environnement économique plus ouvert est certes propice aux affaires et à la croissance mondiale, il peut toutefois mener à la mise en place de structures en marge de la réglementation fiscale et de schémas et pratiques, de la part des contribuables tant nationaux qu’étrangers, qui favorisent le non respect de nos droits fiscaux respectifs. En tant que directeurs de nos administrations fiscales nationales, il est de notre

---

<sup>1</sup> Ce Forum, créé en 2002, vise à promouvoir la coopération entre les administrations fiscales et l’élaboration de bonnes pratiques administratives. Au cours des dernières années, le forum s’est penché sur des questions très variées telles que la gestion des risques, les services destinés aux contribuables, l’application des lois et les nouvelles technologies.

<sup>2</sup> Voir ‘*Tax Administrations in OECD and Selected non-OECD Countries: Comparative Information Services (2006)*’, (Cf. version non finalisée sur le site Internet de la conférence; la version finale sera publiée en octobre 2006).

devoir de garantir le respect de notre droit national par tous les contribuables, y compris pour les activités entreprises au-delà de nos frontières, et ce, grâce à des mesures répressives efficaces et des mesures préventives et dissuasives en matière de non civisme fiscal.

Nos débats de Séoul ont confirmé l'ampleur que prend ce phénomène croissant de non civisme fiscal international. Le non civisme fiscal transfrontalier revêt des formes diverses, allant jusqu'à l'escroquerie fiscale pure et simple. Par exemple, l'utilisation de comptes et de fonds de placement offshore ou de sociétés écran dans des centres financiers offshore ou à l'étranger permet à certains de dissimuler des actifs ou des revenus imposables alors que des cartes de crédit sur ces comptes étrangers leur donnent accès aux actifs ainsi dissimulés. Des entreprises de toutes tailles créent des sociétés fictives à l'étranger pour délocaliser leurs bénéfices, souvent en sur ou sous évaluant les marchandises ou services concernés, dans le cadre de transactions avec des entités apparentées et certaines multinationales (y compris des institutions financières) ont recours à des mécanismes et/ou structures d'investissement transfrontaliers plus sophistiqués basés, entre autres, sur une application abusive des conventions fiscales, sur la manipulation des prix de transfert afin de transférer artificiellement leurs revenus vers des pays où le taux d'imposition est moins élevé et leurs dépenses vers ceux où l'impôt est élevé, ce qui va au-delà des pratiques légitimes de minimisation de la charge fiscale.

Nos débats ont mis en exergue une préoccupation croissante concernant la gouvernance d'entreprise et le rôle des conseillers fiscaux et des institutions financières et autres intermédiaires en matière de fraude fiscale et de promotion de mécanismes illicites de minimisation de l'impôt. Nous constatons par ailleurs que de plus en plus de capitaux sont investis dans des fonds de placement privés et reconnaissons les problèmes que ce phénomène peut entraîner pour les administrations fiscales.

Au vu de nos expériences respectives dans ce domaine, nous estimons que la réponse à ce problème, qui comporte de multiples facettes, doit être tant nationale qu'internationale. Les autorités fiscales nationales réagissent de façon diverse en fonction de leur législation et de leur contexte politique et économique. A l'échelon national, il faut entre autres :

- Avoir recours à des techniques de gestion des risques efficaces sur le plan organisationnel et opérationnel et faire part de nos évaluations en la matière aux contribuables.
- Renforcer le processus répressif en introduisant les instances pénales et civiles qui s'imposent en cas de violation du droit fiscal et allouer plus de ressources à la coopération internationale.

- Envisager de créer des unités spécifiquement chargées des problèmes de non civisme fiscal extraterritorial.
- Analyser le rôle des cabinets comptables et juridiques, des banques d'investissement et autres institutions dans la promotion des refuges fiscaux permettant aux contribuables de se soustraire à leurs obligations fiscales.
- Encourager les dirigeants et les comités d'audit des grandes entreprises (par ex. les PDG et les membres des conseils d'administration) à s'intéresser de plus près et à assumer la responsabilité de leurs stratégies fiscales.
- Développer une approche gouvernementale globale pour s'attaquer aux problèmes que rencontrent les agences de répression dans le contexte de mondialisation et d'ouverture actuel.

Pour qu'elles soient pleinement efficaces, les actions au niveau national doivent s'accompagner d'actions à l'échelon international. Le CFA, l'entité mère du FTA, et le FTA lui-même travaillent déjà dans un certain nombre de domaines en vue d'encourager la coopération internationale. On peut citer :

- Le partage, par les voies légales idoines, d'information permettant la détection de stratagèmes fiscaux et de stratégies de minimisation utilisés dans les différents pays.
- Dans les conventions fiscales bilatérales, le renforcement et l'amélioration de la mise en œuvre pratique des dispositions concernant l'échange de renseignements et, le cas échéant, l'élaboration de conventions d'échange de renseignements fiscaux avec les centres financiers offshore.
- La mise à jour régulière des lignes directrices de l'OCDE sur les prix de transfert que les entreprises sont encouragées à appliquer de façon systématique garantissant ainsi la mise en place de mesures de sauvegarde pour éviter l'utilisation abusive des conventions fiscales.
- L'amélioration de la coopération sur le plan pratique entre les administrations fiscales et les autres agences répressives afin de lutter contre le non civisme fiscal.

En outre, nous reconnaissons que l'attitude des contribuables vis-à-vis du paiement des impôts dépend aussi d'autres facteurs tels que la perception qu'ils ont de la qualité des biens et services publics et le niveau de confiance mutuel entre le citoyen et le gouvernement en général.

Nous entendons avoir recours à des initiatives nationales, régionales et multilatérales pour mieux faire respecter le droit fiscal dans le cadre des accords bilatéraux existants et, si besoin est, nous étudierons de nouveaux outils nous permettant de détecter les fraudes internationales. A cet égard, nous avons identifié quatre domaines dans lesquels nous entendons intensifier nos travaux ou entreprendre de nouvelles initiatives sous l'égide de l'OCDE :

- (i) poursuite de l'élaboration du répertoire des schémas fiscaux agressifs afin d'identifier les tendances et les mesures qui nous permettront de les contrer.
- (ii) Examen du rôle des intermédiaires (par exemple les cabinets comptables et juridiques, les autres types de conseillers fiscaux et les institutions financières) dans le non civisme fiscal et dans la promotion de mécanismes inacceptables de minimisation de l'impôt, dans le cadre d'une étude qui sera terminée fin 2007.
- (iii) Elaboration plus poussée des lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise de 2004 afin de mettre en avant le lien qui existe entre fiscalité et gouvernance.
- (iv) Formation plus poussée des fonctionnaires des administrations fiscales en matière de fiscalité internationale et détachement de fonctionnaires dans d'autres administrations.

Nous nous pencherons sur les progrès réalisés grâce à ces initiatives lors de notre prochaine réunion qui se tiendra en Afrique du Sud fin 2007 ou début 2008.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre gratitude au gouvernement coréen pour avoir accueilli et organisé la troisième réunion du forum sur l'administration fiscale. Une liste des pays et organisations représentés est annexée à la présente.

## **Forum sur l'administration fiscale**

**Séoul, 14-15 septembre 2006**

### **Pays et organisations ayant participé au forum**

- Afrique du Sud
- Allemagne
- Australie
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Canada
- Chili
- Chine
- Corée
- Danemark
- Espagne
- Etats-Unis
- Finlande
- France
- Hong Kong, Chine
- Inde
- Irlande
- Islande
- Italie
- Japon
- Malaisie
- Mexique
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Pays-Bas
- Pologne
- Rép. Slovaque
- Rép. Tchèque
- Royaume-Uni
- Singapour
- Slovénie
- Suède
- Suisse
- Turquie
- Commission européenne
- Fonds Monétaire International
- *Inter-American Center of Tax Administrators*
- *Intra-European Organisation of Tax Administrations*